



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui

d'une demande de crédit de CHF 1'490'000.- TTC pour des travaux de mise en conformité des bâtiments scolaires conformément à la législation et les recommandations du groupe sécurité incendie de la Ville.

(du 6 février 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

A l'exception de récentes transformations importantes de collèges (ex. Les Foulets et Cmnd 7) ou d'agrandissements (ex. Bellevue), aucun de nos collèges n'a été équipé à l'origine d'une détection incendie.

En 2005 une demande de crédits spéciaux a permis l'équipement du complexe scolaire des Forges et des collèges de la Charrière et de la Promenade.

Soucieux d'être en adéquation avec les normes de sécurité en vigueur, notre Conseil a chargé un groupe de travail interne à la Ville, composé d'un représentant du SIS, de la Police du feu, des écoles ainsi que de la responsable de la Commission d'hygiène et de sécurité au travail (CHST), de dresser un état des lieux. Ce dernier établi, nous avons mandaté l'Intendance des bâtiments pour l'élaboration d'un programme d'interventions échelonnées en fonction de l'évaluation des risques et des coûts y relatifs financés sur plusieurs années.

Constat des sites - état actuel

Ecoles enfantines

39 classes enfantines, disséminées sur 27 sites différents.

22 sites hors des collèges, totalisant 25 classes dont :

- 21 dans des bâtiments n'appartenants pas à la Ville
- 4 dans des locaux propriétés de la Ville

5 collèges abritent 14 classes.

A fin 2007, toutes les classes ont été équipées selon les directives du groupe de travail et disposent :

- d'un extincteur
- d'une couverture anti-feu
- d'un affichage des instructions à suivre en cas de feu
- de l'indication des sorties de secours
- d'une lampe de secours sur prise
- d'un téléphone.

Bâtiments scolaires (16 sites)

Les collèges, Foulets, Cmnd 7, Charrière, Promenade et le complexe scolaire des Forges sont déjà munis de la détection incendie et, depuis 2007, répondent aux normes au niveau de la signalétique, des voies d'évacuation, de l'affichage des plans, etc.

Restent 13 collèges ou sites qui doivent être équipés de la détection incendie et des équipements associés (signalétique, asservissements, portes coupe-feu, voies de fuites conformes, etc.). S'y ajoutent quelques travaux collatéraux.

Ils sont tous équipés d'une alarme sonore, d'extincteurs, d'une signalétique partielle et de couvertures anti-feu pour les salles d'économie ménagère.

Programme et coût des travaux de mises en conformité

Collèges	Travaux	CHF
Ouest	Détection incendie, séparations coupe-feu à tous les étages, signalétique, modification de serrures et cylindres et agrandissement de l'entrée de la cour pour le passage du camion grande échelle des pompiers. Le Service d'urbanisme sera consulté pour l'aspect esthétique de l'entrée de la cour.	
Valanvron, Crêt-du-Loche Bas-Monsieur	Détection incendie, signalétique, modification de serrures et cylindres.	
	Coût des travaux 2008	290'000.-
Endroits	Détection incendie, séparations coupe-feu, modification de serrures et cylindres, signalétique.	
Cmnd 6	Détection incendie en complément de celle déjà installée à la bibliothèque, modification de serrures et cylindres, signalétique.	
Président- Wilson	Détection incendie, modification de serrures et cylindres, signalétique.	
	Coût des travaux 2009	290'000.-
Bellevue	Détection incendie, séparations coupe-feu, modification de serrures et cylindres, signalétique (à l'exception de l'agrandissement 2005).	
Crêtets	Détection incendie, séparations coupe-feu, modification de serrures et cylindres, signalétique.	
	Coût des travaux 2010	310'000.-
Citadelle, Gentianes, Marronniers	Détection incendie, modification de serrures et cylindres, signalétique.	
	Coût des travaux 2011	250'000.-
Centre Cmnd	Détection incendie avec centrale générale et rappels dans les différents bâtiments, séparations coupe-feu, modification de serrures et cylindre, signalétique.	
	Coût des travaux 2012	350'000.-
	Coût total des travaux 2008 – 2012	<u>1'490'000.-</u>

Ces installations bénéficient aujourd'hui d'une subvention de l'ECAP à raison de :

- 25 % pour la détection incendie
- 15 % pour la signalétique
- variables selon le choix des voies d'évacuation (cylindres, serrures ou autres systèmes agréés par les pompiers).

Conséquence sur les finances

La charge annuelle moyenne sera de :

Taux d'amortissement de 10%	CHF 149'000.-
Intérêts 3,5 % ¹⁾ sur la moitié de l'investissement	CHF 26'075.-
<i>soit une charge annuelle de</i>	<i>CHF 175'075.-</i>

¹⁾taux moyen des emprunts de la Ville

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement est inscrit à la planification au chapitre 700 – *Infrastructures, Intendance des bâtiments – Mise à niveau sécurité incendie*, à raison de CHF 1'490'000.- dont CHF 290'000.- au budget 2008.

Il s'agit de la charge maximale, sans tenir compte des subventions, étalée sur 15 ans.

A relever que les primes ECAP devront diminuer.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune

Rapprochement avec le Locle

Aucun

Éléments relatifs au développement durable

La mise en conformité assure une meilleure pérennité des bâtiments. Elle constitue donc un élément relatif au développement durable.

Conclusion

Les travaux projetés sont limités aux seules interventions strictement nécessaires demandées dans le rapport établi par les spécialistes de la sécurité feu selon les recommandations de l'ECAP.

Ce rapport sera présenté à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 11 février 2008.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :
Laurent Kurth

Le Chancelier :
Sylvain Jaquenoud

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 1'490'000.- est accordé au Conseil communal pour la mise en conformité incendie des bâtiments scolaires conformément à la législation.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 10 %.

Article 4.- Les subventions de l'ECAP viendront en déduction du crédit accordé.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Katia Babey Falce

Le secrétaire

Pierre-André Monnard